

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 04/11/25

RPI BEYNAC/BURGNAC/MEILHAC

Etaient excusés : M. Peaudcerf (IEN), Mme Sells (enseignante), Mme Beyrand (Maire de Beynac), Mmes Balestrat et Penot (DDEN).

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Léonard, Lintz, Ollier, Pradaud, Rogron et M. Tessier.

Maires : MM. Massy et Rebeyrol.

Adjointes et Conseillers municipaux : Mmes Braud, Fluhr-Diffimbach, Larzillière et Lautrette, MM Delotte, Escoubeyrou.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Bayle, Canler, Cretel Mathieu, Huesca, Nelias Sala, Pinot et Vovard MM Begout, Chareix, Guéry et Vedeau.

Avant de débuter l'ordre du jour, Madame Rogron propose de fixer les dates des prochains Conseils :

pour le 2ème : Mardi 03/02/2026 à Beynac

pour le 3ème : Jeudi 11/06/2026 à Meilhac

L'ordre du jour sera le suivant :

- *présentation du règlement du conseil d'école*
- *vote du regroupement des conseils d'école du RPI*
- *vote du règlement intérieur des écoles du RPI* (basé sur le règlement départemental)*
- *bilan des effectifs 2025-2026*
- *bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)*
- *présentation des exercices de sécurité*
- *coopératives scolaires*
- *APC*
- *activité natation*
- *sorties scolaires/projets*
- *questions*

I. Présentation du règlement du Conseil d'école.

Article D411-1 du Code de l'Education (Modifié par le décret n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8)

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école,
- Le maire (ou son représentant) ; et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école (nous n'en avons pas sur le RPI)
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargés de visiter les écoles. (DDEN) et L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé aux membres du conseil au moins huit jours avant la date des réunions. En outre, il peut également être réuni à la demande d'un directeur, d'un maire ou de la moitié de ses membres. Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour, tel que : des personnels médicaux ou

paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le médecin scolaire, un assistant de service social, les ATSEM ...

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent également assister aux séances du conseil d'école. Toutefois, en cas de vote, le nombre de voix attribuées aux représentants des parents d'élèves restera égal au nombre de classes.

Rôle des parents élus (Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 - art. 1 JORF 29 juillet 2006) : Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance

II. Vote du regroupement des Conseils d'écoles du RPI.

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les écoles en RPI peuvent décider de se regrouper en un seul Conseil d'école pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres, de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école, désigné par La Directrice Académiques des Services de l'Education nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

Mme Audonnet est proposée comme Présidente du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2025-2026. Mme Rogron soumet au vote le regroupement des Conseils d'écoles du RPI. Le regroupement des Conseils d'écoles est adopté à l'unanimité.

III. Adoption du règlement intérieur des écoles du RPI.

Mme Rogron propose la reconduction du règlement intérieur, elle en rappelle les titres.

- TITRE 1 : Inscription et admission des élèves
- TITRE 2 : Fréquentation et obligation scolaire
- TITRE 3 : Vie scolaire
- TITRE 4 : Surveillance et sécurité des élèves
- TITRE 5 : Dispositions finales
- TITRE 6 : Charte de la laïcité

La reconduction du règlement intérieur des écoles de RPI est adoptée à l'unanimité.

IV. Bilan des effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2025.

- *Effectifs actuels*

BEYNAC : 27 PS 21 MS 17 GS TOTAL : 65 élèves

BURGNAC : 20 CP 20 CE1 19 CE2 TOTAL : 59 élèves

MEILHAC : 21 CM1 21 CM2 TOTAL : 42 élèves

TOTAL : 166 élèves pour 8 enseignants soit une moyenne de 20,75 élèves par classe.

- Prévision des effectifs 2026-2027 (recensement des enfants nés en 2023 sur les 3 communes)

Rentrée 2026 : 23 PS 27 MS 21 GS / 16 CP 20 CE1 20 CE2 / 19 CM1 et 21 CM2

TOTAL : 167 élèves pour 8 enseignants. (Moyenne de 20,87 élèves par classe)

V. Bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)

BEYNAC : Les enseignantes remercient la municipalité de Beynac ainsi que le nouveau cantonnier pour les divers travaux réalisés à la fin de l'été et la première période (remise en état du bac à sable, marquage au sol de la cour de récréation refait, rideau occultant posé dans le dortoir, rideaux posés dans les classes de Mmes Audonnet et Ollier, étagère supplémentaire dans la classe de Mme Audonnet).

Un rideau électrique de la classe de Mme Ollier a été réparé avant les vacances de Toussaint.

Les boîtiers PPMS ont été vérifiés (celui de Mme Léonard ne fonctionnait plus, voir partie sur les PPMS)

Des travaux électriques (nouveaux plafonniers dans les 3 classes, le dortoir, la cantine, le bureau de direction et remise aux normes des prises électriques) ont eu lieu pendant les vacances de Toussaint (une partie de la classe de Mme Léonard sera terminée dans la première semaine de retour à l'école). Mme Audonnet indique qu'il reste 2 prises à hauteur d'enfants dans sa classe et en a informé Mme Beyrand, elles seront rehaussées.

A venir :

- La gouttière au-dessus de la classe de Mme Léonard est percée, Mme Audonnet demande si la réparation peut être faite rapidement car le trou se situe juste au-dessus de la porte d'entrée. Mme Lautrette indique qu'elle en informera le cantonnier.
- Des fissures s'agrandissent dans les toilettes de la classe de Mme Léonard, et les vibrations dues aux travaux actuels y contribuent. Mme Lautrette en prend note.
- Un bloc de secours dans le fond de la garderie est défaillant et ce malgré les travaux électriques qui ont eu lieu durant les vacances.

BURGNAC : Les enseignantes remercient l'ensemble de la municipalité pour son écoute et sa réactivité.

En fin d'année scolaire, l'ampoule du vidéoprojecteur a été remplacée dans la classe des CE2. Au cours de l'été, un nettoyage approfondi des locaux a été réalisé par des personnels municipaux et les cantonniers ont rejointoyé des pierres situées au niveau du soubassement du bâtiment du haut.

Mme Rogron demande s'il serait possible de reboucher divers trous et interstices situés autour des arbres dans la cour et à proximité de l'issue de secours de sa classe. Elle indique qu'un projet d'installation d'étagères dans la salle d'activités a été validé par la mairie.

MEILHAC : les enseignants remercient les élus et le personnel communal pour les travaux effectués depuis le précédent conseil :

- remplacement du store défectueux de la classe des CM2 par un store à commande électrique,
- remplacement de la serrure de la porte d'entrée principale de la classe des CM2,
- rétablissement de la liaison entre le scanner et les deux ordinateurs portables des 2 classes, grâce à l'intervention à distance d'un technicien.

Travaux à envisager :

- réfection du terrain haut de sport dans l'axe du bac à sable, afin de pouvoir pratiquer le saut au printemps,
- bouchage des trous de la table et des bancs extérieurs dans le jardin.

VII. Présentation des exercices de sécurité réalisé dans chaque école.

BEYNAC :

Exercice incendie du 15/09/2025 : L'alarme de la classe de Mme Audonnet s'est déclenchée sans répercussion dans la classe de Mme Léonard. Mme Audonnet a dû avertir oralement sa collègue. Les élèves, notamment les plus petits pour qui cet exercice est nouveau, ont été avertis. L'évacuation s'est faite en ordre et dans le calme. Un second exercice aura lieu plus tard dans l'année. La mairie a été informée du dysfonctionnement et le cantonnier a fait ce qu'il fallait.

PPMS Attentat / Intrusion du 18/09/2025 : Les lieux de regroupement ont été respectés et les élèves ont appliqué les consignes de sécurité et de calme (élèves avertis). Le système d'alarme demeure satisfaisant. Mais une remise en état a dû avoir lieu car l'alarme de la classe de Mme Léonard ne s'est pas déclenchée. Mme Audonnet a tenté de l'enclencher sans succès. La mairie en a été informée et le système a été vérifié et remis en état par le professionnel qui l'avait installé. La fermeture des portes, par loquets et uniquement par l'extérieur, interroge comme indiqué dans les derniers conseils d'école, car un léger entrebâillement est perçu.
A noter que si l'exercice intervenait avec la présence d'une classe en salle de motricité, la porte donnant sur la cour ne ferme que par l'extérieur et elle est entièrement vitrée (même s'il y a un système de volets)

PPMS Risques Majeurs (09/10/2025) : Le lieu de confinement est la salle de motricité/garderie/dortoir. Toutes les alarmes se sont déclenchées. Les élèves ont respecté le calme dans une pièce obscure, éclairée par des lampes torches. La mallette PPMS qui reste dans l'armoire du dortoir a été vérifiée par Mme Audonnet, la radio avec le tuner est toujours peu efficace (car elle ne garde pas la fréquence) et les téléphones ne passent pas toujours correctement. Des piles ainsi que des gâteaux secs ont été demandés, en attente à ce jour. Mme Lautrette indique qu'elle n'a pas été informée et demande à Mme Audonnet de lui renvoyer le mail contenant le nécessaire à fournir. Un retour en mairie de chaque exercice a été fait.

A noter que le RPI passe en PPMS unifié, c'est à dire que c'est l'Inspection qui prend la main sur ce dossier (la conseillère en sécurité est passée avant les vacances pour prendre des photos des différents fluides et la rédaction du PPMS se fera ultérieurement, sur un temps de décharge des directeurs)

BURGNAC :

Exercice incendie du 11/09/2025 : l'exercice s'est déroulé correctement.

PPMS Attentat / Intrusion : un exercice alerte intrusion était prévu le jeudi 16 octobre mais à la suite de l'absence de Mme Rogron, ce jour-là, il est reporté au jeudi 6 novembre.

PPMS Risques Majeurs : un exercice interviendra avant les vacances de Noël. Les fournitures composant les deux mallettes PPMS seront vérifiées début novembre. En cas d'alerte, Le regroupement des élèves dans le bâtiment du bas sera privilégié, mais en fonction de la nature du risque en cours, les élèves de Mmes Lintz et Pradaud pourraient se regrouper dans le bâtiment.

MEILHAC :

Exercice incendie du 11/09 : le temps d'évacuation reste inférieur à la minute, chaque classe disposant d'un point de regroupement indépendant rapidement accessible. On peut regretter par contre que les 2 alarmes ne se déclenchent qu'indépendamment et ne puissent pas se coordonner.

Exercice attentat-intrusion du 9/10 :

Situation proposée : repérage d'un individu suspect dans la cour de l'école (visible depuis la classe des CM2).

Le temps de mise en sécurité (baisse des stores, placement de cartons occultants pour la classe des CM2, déplacement des élèves au ras du sol) reste également inférieur à la minute. Le point problématique reste l'alerte et la liaison entre les 2 classes indépendantes. En premier lieu, il n'existe pas d'alarme spécifique à l'intrusion ; de plus, la ligne interne entre les téléphones des 2 classes (changés récemment) ne permet pas un échange audible, sauf si l'enseignant de la classe des CM1 sort du bâtiment côté cour, ce qui n'est pas adapté à la situation. Un système de sonnerie «codée» a été tenté, mais sans succès.

M Rebeyrol suggère l'utilisation de talkies-walkies pour pallier cet inconvénient.

Exercice confinement-risque majeur du 4/11 :

Situation proposée : camion transportant des matières dangereuses accidenté (visible depuis la classe des CM2).

Le temps de mise en sécurité (baisse des stores, déplacement des élèves sous les tables, placement de serpillières humides dans le bas des portes principales) est inférieur à deux minutes.

Le fait que chaque bloc-classe soit autonome (toilettes, point d'eau, mallette) évite toute sortie vers l'extérieur.

Par contre, le problème de communication entre les 2 classes reste le même que lors de l'exercice précédent.

Les postes à piles n'ont pas fonctionné, les lampes de poche sont trop faibles et les gâteaux légèrement périmés. Il conviendra donc de renouveler les fournitures en conséquence.

VIII. Coopératives scolaires.

Les bilans financiers des deux coopératives présentes sur le RPI (Beynac et Burgnac/Meilhac) ont été validés par l'OCCE, organisme qui les abrite juridiquement.

Pour l'école de Beynac, il y a 2 mandataires : Mmes Audonnet et Léonard, la trésorerie étant gérée par Mme Audonnet. Concernant les écoles de Burgnac et Meilhac, les mandataires sont au nombre de trois, Mmes Lintz et Rogron et M. Tessier. Mme Lintz en est la trésorière.

Les enseignants remercient toutes les familles qui ont contribué à alimenter les coopératives, ils remercient également chaleureusement l'Association Maxi Mômes pour son généreux don de rentrée. L'argent récolté permet principalement de financer des sorties pédagogiques (ou des intervenants) ainsi que l'achat de petits matériels en lien avec des projets.

IX. Présentation de l'organisation du temps d'APC pour chacune des écoles.

Des APC, activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves. Contrairement aux enseignements sur le temps scolaire, les APC restent facultatives pour les élèves.

BEYNAC : Les APC concernent les MS et les GS (les PS ayant une journée bien assez remplie). Les parents sont prévenus en amont et il s'agit de remédier aux difficultés ponctuelles rencontrées par les élèves. Elles ont lieu de 16h20 à 16h50 3 fois par semaine.

BURGNAC : Les APC sont proposées sous forme de soutien scolaire en petit groupe, certains soirs après la classe, de 16h20 à 17h20. Les enseignantes les planifient selon les besoins des élèves. Les familles sont averties à l'avance de la proposition de soutien et de la nécessité de récupérer leur enfant dès la séance terminée.

Mme Rogron précise qu'en tant que directrice, elle est déchargée des APC mais qu'elle pourrait ponctuellement en proposer, lorsque le travail de direction est moins dense.

MEILHAC : Les APC sont proposées sous forme d'un atelier de pratique du jeu de scrabble. Cet atelier permet de retravailler de façon ludique des compétences transversales (concentration, anticipation, organisation spatiale) et des compétences plus spécifiques (orthographe lexicale, conjugaison, formation de mots par préfixe ou suffixe, accords dans le groupe du nom, calcul mental). Il est ouvert pour tous les élèves, quelles que soient leurs difficultés. 18 élèves (sur 42) ont démarré l'atelier, répartis en deux groupes par quinzaine, ce qui permet un encadrement très proche par les deux enseignants.

X. Activité natation

Cinq séances sont prévues pour chacune des classes, du CP au CM2. Madame Rogron remercie les parents qui se sont inscrits pour passer l'agrément natation. Les élèves de CM2 et de CE1 ont débuté l'activité dès le 19 septembre puis ce sont les CM1 et les CP qui ont pris le relais, le 17 octobre. Le cycle natation se terminera avec les CE2, du 5 décembre au 16 janvier (ou le 23).

Madame Rogron indique avoir été informée juste avant les vacances de Toussaint, que la piscine fermerait du 14 décembre au 5 janvier inclus pour maintenance, la séance prévue le 19 décembre est donc annulée. Elle pourrait peut-être être reportée au 23 janvier, si le bassin est disponible, l'école de Journac prenant normalement la suite du RPI.

XI. Sorties scolaires/projets :

BEYNAC:

- Le 11/10 : la maternelle, soutenue par la municipalité et l'association Maxi'Mômes, a organisé sa première exposition de l'année avec les travaux de rentrée des enfants. Ce moment, toujours convivial, est très attendu par les enfants et leur famille. Les enfants de l'école de Beynac ont pu participer à une chasse au trésor, proposée par la mairie qui offrait généreusement des bonbons (Mme Audonnet précise que les bonbons étaient offerts par la municipalité et que ce n'était donc pas pris sur la coopérative scolaire), ainsi qu'à une activité créative en lien avec les travaux des élèves (fabriquer des souris) proposée par l'association. Les enseignantes ont aussi convié les élèves de CP, les enseignants du RPI, la DDEN ainsi que les élus des 3 communes. Les enseignantes remercient les parents qui ont pu aider au décrochage des travaux à la fin de l'exposition, ainsi qu'au rangement de la salle. La seconde exposition aura lieu le samedi 28 mars 2025, à la salle des fêtes de Beynac. Mme Audonnet demande confirmation à la municipalité pour la réservation de la salle et demande si les foodtrucks ont été réservés puisqu'il y aura à ce moment-là un probable changement d'équipe municipale. Mme Lautrette indique que la salle est réservée et qu'elle s'occupera de prendre contact avec les foodtrucks en amont.
- La photo de classe a eu lieu le mardi 04 novembre 2025 (matin).
- Les 3 classes pourront profiter d'une projection d'un court film d'animation au cinéma de Beynac un peu avant les vacances de Noël.
- Les 2 classes de PS/MS feront une sortie scolaire à la ferme de Saint-Auvent le mardi 12 mai. Les GS iront le mardi 05 mai à la ferme des Jardins de l'Orme à Solignac.
- Concert JMF réservé pour la classe de GS à Aixe sur Vienne le 23 Avril 2026 mais une confirmation est en attente.
- Un spectacle de la compagnie La pierre et le Tapis intitulé « Mon meilleur ami » sera proposé le 05 mars 2026 à la salle des fêtes de Beynac. Mme Audonnet précise qu'il apparaît de plus en plus complexe d'accéder aux salles de spectacles et faire venir une petite compagnie coûte plus cher qu'auparavant (ici 650 euros contre 400 euros avant) car leurs subventions baissent drastiquement. Le coût de revient par enfant est de 10 euros, ce qui est conséquent.

- Une demande auprès de la Ligue contre le cancer a été effectuée afin de permettre aux GS de participer à une activité autour du petit déjeuner. Cette activité est gratuite. Elle aura lieu le 10/03/2026.
- Les enseignantes souhaitent renouveler les expériences scientifiques avec l'association Récréasciences. L'intervention aura lieu le 21 avril 2026 (matin).
- Les enseignantes proposent à nouveau une vente de sapins au profit de la coopérative scolaire. Les commandes doivent être retournées auprès de l'enseignant pour le 21/11 (les enseignantes remercient les collègues de Burgnac et de Meilhac pour la transmission des bons de commande au sein de leurs écoles ainsi que les mairies de Beynac, Burgnac et Meilhac qui mettront des bons de commande à l'accueil de leur mairie) et les sapins seront à récupérer le vendredi 05/12/2025 sous le préau de la salle des fêtes de Beynac avec un moment convivial proposé par l'association Maxi Mômes. Mme Audonnet demande si un membre de l'équipe pourra être présent à la salle pour 15h (elle demandera confirmation de l'horaire au producteur) afin de réceptionner les sapins. Mme Nelias Sala lui indique qu'il y aura bien une personne, Mme Audonnet la remercie. La vente sera assurée par les enseignantes.
- Le projet « carte de vœux » est reconduit en janvier. Les élèves des classes de PS/MS iront poster une carte de vœux à la personne qu'ils auront choisie, en espérant un retour, et les GS écriront à leur famille. Ce projet, impulsé par Mme Léonard, est très apprécié des enfants.

BURGNAC :

Madame Rogron explique qu'après avoir reçu plusieurs propositions de spectacles, l'équipe pédagogique va se positionner pour en choisir un ou deux, en fonction des thématiques retenues et du financement possible.

Il en est de même pour des interventions sur site ou des sorties.

La venue de l'infirmière scolaire, Mme Blancheton est actée, elle proposera dans l'année scolaire une séance par classe : le petit-déjeuner et l'alimentation (CP), le corps qui change (CE1), les émotions (CE2).

Une reprise de contact a été en engagée avec Mme Richard qui était intervenue l'année dernière pour proposer des ateliers « philo » au CE2.

Mme Rogron indique qu'elle est dans l'attente d'un retour concernant la passation du permis piéton en CE2.

MEILHAC :

Sorties effectuées :

- 13 et 14 octobre : les 2 classes se sont rendues successivement aux « Jardins de l'Orme », pour des ateliers scientifiques et artistiques autour du métier de semencier, des saveurs, de l'équilibre de la faune et de la flore et de l'extraction de graines.
- 10 et 16 octobre : les 2 classes ont été invitées à la médiathèque de Flavignac pour un moment de partage autour de la lecture et l'emprunt de livres. Cette année, cette visite s'inscrit dans un échange régulier tout au long de l'année (9 séances pour chacune des 2 classes), entièrement financé par la Communauté de Communes Nexon-Châlus. Les enseignants remercient vivement les élus pour cette initiative.
- 17 octobre : les CM2 ont été invités à participer au cross du collège, dans le cadre de la liaison CM2-6ème. Ils n'ont pas pu réellement visiter les locaux, mais ont pu « visualiser » ce que représente un groupe de 700 collégiens.
- Période 1 : les CM2 ont bénéficié de 5 séances de natation, à l'issue desquelles ils ont tous pu valider le « Savoir Nager ».

Sorties prévues :

- période 2 : cycle « natation » pour la classe des CM1.
- période 3 : cycle « basket » au gymnase de Charroux (Bosmie-l'Aiguille).
- période 3 ou 4 : cycle « acrogym » ou « combat » au dojo de Nexon.
- date à déterminer : concert JMF pour les 2 classes à la salle Méliès de Nexon.

- 17 et 18 mai : retour aux « Jardins de l'Orme » pour voir leur évolution au printemps.
- juin : projet de voyage scolaire d'une journée dans le Parc Naturel Régional de la Brenne (contact en cours).

Interventions prévues :

- période 2 : opération « collecte de jouets » organisée par le SYDED.
- période à déterminer : intervention d'étudiants de la Faculté des Sciences, autour d'un thème relatif à la santé (les enseignants ont choisi celui de l'impact des écrans).
- période 4/5 : intervention de Mme Brin, professeure d'allemand, pour présenter le fonctionnement du collège et la classe bilangue.

XI. Questions des parents d'élèves.

BEYNAC :

- L'alarme incendie a-t-elle été réparée ?

La réponse a été donnée dans la partie Exercices Incendie / PPMS. Mme Lautrette ajoute que Mme Beyrand est en train de prospecter pour établir un contrat de suivi du matériel afin d'anticiper les pannes.

- Serait-il possible de se regrouper avec les cuisines de la maison familiale pour la préparation des repas de cantine ?

Mme Lautrette indique que malgré les travaux conduits en restauration à la MFR, la cuisine n'est pas aux normes pour externaliser des repas. Il y a aussi le souci de transport des repas jusqu'à l'école et de la liaison froide. La MFR a proposé de mettre à disposition la salle de restauration pour les élèves de Beynac, mais d'autres problèmes se poseraient alors tels que la sécurité des enfants pour s'y rendre, par exemple.

Mme Lautrette précise qu'il y aurait une augmentation du coût des repas, 10 euros avec la MFR contre 5.64 avec API. Elle souligne que la qualité des repas proposés par la société API lui semble satisfaisante.

Mme Huesca et Mme Pinot demandent si un recrutement de personnel qualifié pour faire la cuisine à l'école a été prévu (la cantine a été refaite il y a peu et elles trouvent dommage de ne pas l'utiliser). Mme Lautrette indique que la recherche d'une personne a été tentée, mais sans succès, et informe qu'il n'y a pas de recrutement pour le moment.

BURGNAC :

La collectivité des vestiaires à la piscine pose des problèmes de pudeur, serait-il envisageable d'autoriser les enfants qui le souhaitent à utiliser les cabines individuelles ? (Portes entrouvertes bien sûr)

Mme Rogron explique en avoir discuté avec ses collègues. L'usage des cabines ne sera pas proposé aux élèves, car autoriser certains à les utiliser ouvre la possibilité à tous d'y avoir accès et avec seulement trois cabines, le temps de vestiaire imparti serait vite dépassé. Leur utilisation poserait également question au niveau de la surveillance, les élèves n'étant plus alors regroupés.

Pour les élèves qui souhaiteraient préserver une certaine intimité, il est possible pour les familles de prévoir une serviette de type « poncho » qui couvre intégralement le corps, tout en laissant les bras libres afin de se changer facilement. Une mention y faisant référence sera ajoutée dans les informations transmises aux parents avant le début des séances.

MEILHAC : Pas de question spécifique à Meilhac.

ENSEMBLE DU RPI :

Plusieurs questions quant à l'organisation de la garderie :

- Mise en place d'un temps de devoirs pour les élèves de Burgnac et Meilhac ;

Cette question a déjà été soulevée lors de précédents conseils. La mise en œuvre n'est pas possible tant en termes de locaux que de personnels.

- Les gourdes sont récupérées vides le soir, les élèves ont-ils la possibilité d'aller les remplir facilement pendant la garderie ?

Mme Lautrette répond que les enfants peuvent tout à fait remplir leur gourde en garderie. Les enseignants rappellent qu'il est préférable de ne pas mettre une gourde pleine le matin ou le soir dans le sac afin d'éviter les fuites et ainsi abîmer les cahiers.

- Est-il prévu d'organiser un exercice incendie pendant le temps de garderie ? (car beaucoup d'élèves en même temps dans de petits locaux).

Mme Lautrette indique qu'il y en aura un au cours du printemps, les parents seront informés qu'un exercice sera organisé mais sans communication de la date précise afin de ne pas biaiser la réaction des élèves.

Mme Audonnet suggère qu'il serait aussi judicieux de faire un exercice PPMS Attentat/Intrusion (ou Risque Majeur) pour que le personnel et les enfants connaissent les règles à suivre.

- Manque de personnel pour surveiller, ce qui pose des problèmes de gestion d'un groupe d'élèves important avec un grand écart d'âge, et de violence entre les élèves. Est-il envisageable de recruter du personnel supplémentaire ou de faire venir le personnel de Burgnac ?

Mme Lautrette informe du recrutement d'un personnel supplémentaire de 16h à 18h30. M. Rebeyrol relate une visite réalisée l'an dernier sur le temps de garderie, en présence des parents élus. Il précise en avoir gardé une bonne impression générale et propose de renouveler cette initiative.

- En raison des travaux à Beynac, des automobilistes font preuve d'agressivité lorsqu'il leur faut patienter derrière les bus, serait-il envisageable de délocaliser la garderie pendant la durée des travaux, sur Burgnac par exemple ?

Les élus répondent que la garderie ne sera pas délocalisée sur Burgnac. Mme Beyrand a contacté la gendarmerie, elle a également donné son accord pour que des parents d'élèves volontaires puissent réguler la circulation le long de l'école de 16h25 à 16h40. Monsieur Rebeyrol propose la mise à disposition de barrières pour bloquer momentanément l'accès à l'école lorsqu'un bus scolaire s'est engagé. Les familles seront informées du dispositif mis en place. Mme Lautrette demande s'il y aura assez de volontaires pour une mise en œuvre quotidienne. Mme Nelias Sala espère pouvoir mobiliser suffisamment de parents.

Les élus profitent de ce conseil pour annoncer une légère augmentation de 20 centimes du prix du repas à la cantine, pour les enfants ou les enseignants, ainsi que pour la garderie. M Massy souligne l'effort considérable que font les mairies pour permettre aux enfants de manger à un prix raisonnable. Il donne l'exemple du coût de

32000 € pour un an à la charge des communes, uniquement pour assurer le repas des 42 élèves de Meilhac. Les élus sont sensibles à la perception par leurs administrés de l'équilibre des aides apportées à toutes les composantes de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente du Conseil d'école

AUDONNET Marie



Les secrétaires, ROGRON Anne-Sophie et TESSIER Claude



